

# **La CFDT, un syndicat à l'écoute du terrain tout au long de l'année**

Rencontres, écoute et réponses concrètes sont au cœur de notre méthode.

---

## **Dermatose nodulaire : Les salariés et agents publics ne sont pas des cibles**

Communiqué de presse du 15 décembre 2025 de la CFDT Agri-Agro

---

## **Réforme de l'action territoriale de l'État : la circulaire du Premier ministre précise les nouvelles règles**

Le 30 juillet dernier, trois décrets avaient été publiés, renforçant les pouvoirs des préfets et redéfinissant leur rôle

dans l'organisation territoriale de l'État.

Le 5 septembre 2025, une circulaire du Premier ministre vient préciser les modalités d'application de ces textes et les implications pratiques pour les services et opérateurs de l'État.

---

## **Pouvoirs renforcés pour les préfets : les décrets ont été publiés**

Le gouvernement veut renforcer le rôle des préfets dans les départements et régions. Les décrets officialisant cette réforme ont été publiés au Journal Officiel du 31 juillet 2025.

---

## **Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), chronique annoncée d'un été sanitaire très chaud !**

Demandée par la CFDT, une réunion relative à la DNC a permis de faire le point sur la gestion de cette maladie, et plus particulièrement sur les ressources humaines : renforts, accompagnement des agents, soutien psychologique, rémunération

des heures supplémentaires et des astreintes, indemnité de gestion de crise...

---

## **RESET-BREXIT, équation à trop d'inconnues...**

Futur accord sanitaire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne : un véritable « plan social » dans les Hauts de France et la Normandie, des conséquences pour les agents en charge du dossier export un peu partout en France, mais également pour toute la communauté de travail du MASA (mobilités, recrutements).

---

## **Groupe de travail du 9 juillet 2025 sur les conséquences de l'accord conclu le 19 mai entre le Royaume Uni et l'Union Européenne**

Le 9 juillet s'est tenu au MASA un groupe de travail relatif aux conséquences prévisibles et aux mesures d'accompagnement

envisagées, suite à la réunion qui s'est déroulée le 19 mai entre le Royaume Uni et l'Union Européenne.

De discussions portant sur l'énergie, la sécurité et la défense... a brutalement surgi une proposition du Royaume Uni visant à supprimer les contrôles aux frontières, mis en œuvre au moment du **Brexit**. La réunion avait comme objectif pour l'administration de donner des renseignements précis, en l'état de ses connaissances sur l'avancement du sujet, de présenter les modalités de gestion prévues pour les agents concernés, en SIVEP (import) et en DRAAF (export), si cet accord relatif aux marchandises soumises à contrôles sanitaires et phytosanitaires (dit «SPS») était mis en œuvre.

Le groupe de travail est présidé par Noémie LE QUELLENEC, secrétaire générale adjointe, accompagnée de Loïc AGNES, chef du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international, de Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines et de Nadine RICHARD-PEJUS, son adjointe.

La CFDT Agriculture est représentée par Anne BERTOMEU, Anne JAMMES, Frédéric LALOY et Muriel LEUBA (DRAAF HDF).

Noémie LE QUELLENEC excuse en préambule Cécile BIGOT-DEKEYSER et Maud FAIPOUX, retenues sur une autre réunion.

## **Vers une suppression (quasi) totale des contrôles sanitaires alimentaires et phytosanitaires, à l'import et à l'export entre le Royaume Uni et l'UE ?**

Mme LE QUELLENEC évoque la réunion du 19 mai et indique que le «RESET», ou révision des modalités actuelles de contrôle, nécessite de la part du MASA une attention particulière, une nécessaire organisation pour anticiper au mieux ce qui est

susceptible de se produire si l'accord est conclu. Elle précise que «tous les éléments ne sont cependant pas connus à l'heure actuelle».

Loïc AGNES précise que le «RESET» prévoit qu'un accord SPS pourrait être pris sous deux conditions, déjà acceptées par le Royaume Uni :

- L'alignement dynamique des réglementations : quand la réglementation européenne évolue, celle du Royaume Uni devra s'adapter en conséquence.
- La reconnaissance de la cour de justice européenne (CJE) : s'il y a une dérive, le Royaume Uni se soumettra aux décisions du juge européen.

En conséquence, le Royaume Uni, à l'instar de la Suisse, demande la suppression des contrôles sanitaires alimentaires et phytosanitaires, à l'import et à l'export de et vers l'Union Européenne, entraînant de fait, selon les dires de Noémie LE QUELLENEC, la disparition du «bouclier aux frontières».

*La CFDT Agriculture vous invite à prendre connaissance du document signé entre l'Union Européenne et le Royaume Uni le 19 mai ([ICI](#), le document traduit en français).*



A noter : la France est le seul pays de l'Union européenne à être très fortement impacté par ces contrôles à l'import, avec des effectifs très importants déployés le long de ses côtes.

## Et les questions métiers relatives aux enjeux sanitaires ?

La CFDT Agriculture demande quels moyens vont être mis en place pour garantir un niveau de sécurité sanitaire élevé. N'y

a-t-il pas un risque d'import depuis le Royaume Uni de pommes de terres ou d'agrumes infestés par exemple ?

A la suite de la signature de l'accord, les contrôles ne seraient alors plus réalisés que lors des inspections dans la distribution dans les différents pays de destination de l'Union. Des contrôles seront également menés au Royaume Uni par le service d'audit compétent de la Commission européenne. Un bilan des non conformités sanitaires constatées lors des contrôles en SIVEP en France permettra d'orienter les contrôles faits au Royaume Uni par le service d'audit de la Commission. **Toutefois, ce bilan ne permettra en aucun cas de remettre en cause la signature de l'accord SPS, avec pour conséquence la suppression du « bouclier aux frontières ».**

Loïc AGNES répond que la commission européenne fera des audits comme elle le fait aujourd'hui pour la Suisse et que les autorités françaises vont lui transmettre des informations relatives aux non-conformité rencontrées lors des contrôles faits aujourd'hui.

Il invite les organisations syndicales à lui faire remonter tout information technique utile en ce sens.

## Un calendrier encore incertain

Il est prévu que la Commission Européenne prépare le mandat de négociation, qui devrait être connu à l'automne 2025.

Noémie LE QUELLENEC précise que le calendrier de fin des contrôles (partielle ou totale) n'est pas encore connu, que «cela devrait prendre plusieurs mois mais pas plusieurs années», que «l'on peut s'attendre à ce que cela intervienne en 2026».

# **L'administration s'engage à communiquer de manière fréquente auprès des agents**

Elle reconnaît la nécessité d'un enjeu fort de communication vers les agents concernés (FAQ, probable flash Info dédié...) et annonce qu'un chef de projet va prochainement être nommé pour piloter l'articulation des différentes mesures à venir. Elle indique également que des modalités de communication élargie seront proposées, afin d'offrir à tous le même niveau d'informations : échanges avec les agents et les structures, échanges avec les organisations syndicales, échanges avec les opérateurs privés des sites concernés.

## **Le MASA s'organise progressivement**

Le MASA va activer en parallèle deux divisions opérationnelles :

- La première concerne les métiers,
- La seconde relative aux RH et à l'accompagnement des agents.

Noémie LE QUELLENEC ajoute que le RAPS est associé dans le dispositif d'accompagnement des agents, de même que le service des ressources humaines du ministère, les assistantes sociales (BASS)...

**Des missions à assurer jusqu'au dernier jour, avec un accompagnement fort du MASA.** Noémie LE QUELLENEC réaffirme que, même «si ça va avoir lieu», il convient que les agents des SIVEP Brexit restent en poste pour assurer les missions de contrôle aux frontières telles qu'elles sont réalisées actuellement, et ce jusqu'à ce qu'elles ne soient plus d'actualité sous leur forme actuelle. Il n'y aura pas, dit-elle, de «sortie en sifflet progressif», et tout sera conservé

en l'état jusqu'à la fin. Durant cette période, il ne devrait pas y avoir de remise en cause des cycles de travail actuels sur les PCF concernés.

*Pour la CFDT Agriculture, qui est allée à la rencontre des agents de quatre SIVEP (Calais Port, Calais Tunnel, Boulogne et Dunkerque) récemment, les mois qui viennent risquent d'être humainement et psychologiquement éprouvants pour les agents. Demander à tous d'être mobilisés et de continuer à œuvrer «normalement» risque d'être particulièrement mal vécu par les femmes et les hommes qui se sont pleinement investis sur un métier complexe, aux horaires exigeants, avec des conditions de travail contraignantes. Il est également à craindre, et c'est humain, que les agents en CDD «abandonnent» leurs missions au sein des SIVEP s'ils trouvent un autre emploi local, sans attendre la fin de leur contrat, rendant ainsi plus complexe la tâche des titulaires ou CDI contraints de patienter.*

*Pour la CFDT Agriculture, il va falloir sans aucun doute concilier les missions et l'humain. S'il est normal que l'administration souhaite que le travail soit fait jusqu'au dernier jour, il est impératif de trouver une solution de reclassement acceptable pour chaque agent impacté, et ce avec la plus grande anticipation pour donner un horizon aux agents.*

En amont, il convient que soit réalisé un état des lieux RH le plus précis possible. Noémie LE QUELLENEC, indique que pour les agents dédiés actuellement à l'import (Postes SIVEP) et à l'export (répartis sur tout le territoire), le nombre d'agents concernés est connu, mais qu'elle ne souhaite pas en faire une diffusion pour le moment.

Elle ajoute qu'à l'heure actuelle, il convient d'attendre le calendrier et les modalités de restructuration. **Elle réaffirme que le MASA sera «force d'accompagnement», à la fois pour**

**trouver des solutions collectives, mais aussi pour proposer des mesures individuelles le cas échéant.**

Noémie LE QUELLENEC indique qu'elle ne fera pas de «promesses qu'on ne peut pas tenir». Ainsi, **elle alerte sur le risque que les effectifs supplémentaires qui avaient été affectés au MASA lors de la mise en œuvre du BREXIT, soient, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire et de recherche d'économies, «repris» par Bercy.**

## **Et les agents à l'INFOMA ?**

Pour les agents entrant en formation à l'INFOMA cet automne, il est posé la question de l'adaptation de la formation, si les postes BREXIT «disparaissent». Noémie LE QUELLENEC indique que la formation doit être «utile et adaptée» au poste que l'agent doit occuper en sortie d'INFOMA, et précise qu'une adaptation des modules proposés doit être «envisionnée rapidement».

## **Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont prévus**

Xavier MAIRE présente ensuite les dispositions prévues par la note de service 2021-417 (jointe [ICI](#)).

Les dispositifs d'accompagnement, lorsqu'un arrêté de restructuration est pris, concernent essentiellement les agents titulaires et les CDI. Parmi ces dispositifs, on peut noter :

- **La prime de restructuration**, si l'agent prend un poste éloigné de sa zone géographique précédente, le montant étant variable suivant l'éloignement.
- **Le complément indemnitaire d'accompagnement**, qui maintient le traitement, pendant une **durée maximale de six ans**, si le poste nouvellement occupé est moins bien

rémunéré que le précédent (groupe Rifseep inférieur par exemple). **Attention, les indemnités pour sujétions particulières, telles que les heures de nuit, ne sont à ce jour pas prises en compte par l'arrêté de restructuration.** Pour obtenir la prise en compte de ces heures de nuit lors d'une restructuration de service, une nouvelle loi serait nécessaire. **Attention cependant, le contexte de restrictions budgétaires actuel et le nécessaire travail interministériel rendent improbable l'adoption d'une telle loi avant l'opération de restructuration !**

- **L'indemnité de départ volontaire**, plus intéressante financièrement que la rupture conventionnelle.
- **Une priorité «supra-légale»** dans le cadre des mobilités. L'arrêté de restructuration permet à un agent qui fait acte de candidature sur un poste avec avis favorable mais qui est mal classé, de passer devant tous les autres candidats y compris ceux qui ont une priorité légale (rapprochement de conjoint, handicap, etc.) même s'ils sont mieux classés que lui. Xavier Maire indique cependant que si c'est le cas pour le périmètre MASA, cela fonctionne moins bien si une demande de poste concerne l'interministérialité.
- **Un accès à la formation facilitée**, y compris pour un changement complet de métier.

– etc....

Le débat sur ce sujet aura lieu en CSAM, le RAPS et les bureaux de gestion seront associés.

Xavier MAIRE indique que pour les propositions de postes qui seront faites, chaque agent sera entendu individuellement dans ses attentes et ses demandes : poste, champ géographique, formations à prévoir... Mais que «tout ne pourra pas être réglé» ou satisfait... Il précise qu'en cas de deux demandes «supra-légales» sur un même poste, en second lieu la priorité légale sera mise en œuvre, et si on ne peut pas départager sur ce

point, ce sera la meilleure adéquation du profil avec le poste proposé qui sera prise en compte.

«La règle des trois postes», mythe ou réalité ? Noémie LE QUELLENEC, interrogée sur ce point particulier, indique que l'administration essaie d'anticiper au mieux pour réduire le nombre de situations sans solutions. Mais elle affirme également qu'en l'absence de solution, le texte sera appliqué, et qu'il n'y aura «pas de rémunération des agents en l'absence de service fait».

*Pour la CFDT Agriculture, toutes les pistes de reclassement devront être explorées et des solutions innovantes devront être proposées : agents maintenus dans les locaux actuels et affectés à des missions en DRAAF ou DDI, postes en périphérie ATE ou dans les autres fonctions publiques, intégration priorisée en local pour les agents recrutés via un CNAL, ... Notre organisation syndicale sera particulièrement vigilante sur les modalités de reclassement de l'ensemble des agents, et sur le fait qu'aucun agent ne doit être laissé sans solution acceptable.*

## **Que faire dès à présent si votre situation personnelle ou familiale est préoccupante ?**

Noémie LE QUELLENEC réaffirme que le MASA sera «force d'accompagnement», à la fois pour trouver des solutions collectives, mais aussi pour proposer des mesures individuelles le cas échéant. A cet effet, elle recommande aux agents dans des situations «particulières» (parent isolé, soutien familial, aidant, handicap, risque de difficultés financières...) de prendre l'attache de l'assistante sociale locale basée dans la DRAAF ou DD(ETS)PP et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), afin d'objectiver la

situation pour que ces éléments soient pris en compte sans attendre par les services RH, et que l'IGAPS en soit informé.

## Et la suite ?

Noémie LE QUELLENEC clôt la réunion en indiquant une prochaine rencontre en septembre, visant à faire le point sur les éventuelles avancées intervenues pendant l'été.

*La CFDT Agriculture, à l'instar des autres organisations syndicales, demande la tenue d'un CSA Alimentation et/ou d'un CSA ministériel exceptionnel dédié à ce dossier dès que le mandat de négociation sera connu, compte tenu du nombre d'agents concernés et des conséquences probables de cet accord à venir, dans un bassin d'emploi déjà sinistré.*

Sur le principe, Noémie LE QUELLENEC est d'accord pour la tenue de cette instance et à la formalisation du dialogue social, ce dont la CFDT se félicite.

---

## Télétravail dans la fonction publique : État des lieux 2023

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a publié, le 13 mars 2025, une étude statistique (à consulter [ICI](#) ou en fin d'article) sur le télétravail dans la fonction publique en 2023.

Selon la DGAFP, le recul du télétravail dans la fonction publique « *s'explique en grande partie par la levée de l'obligation de télétravail et l'assouplissement progressif des mesures de confinement mises en place lors de la crise sanitaire liée au Covid.* »

Toutes fonctions publiques confondues, en 2023, **16 % des agents de la fonction publique** déclarent avoir télétravaillé au cours des quatre dernières semaines. **Ce pourcentage est en baisse depuis deux ans**, notamment en raison de la fin des mesures sanitaires liées au Covid-19. **Alignée sur le secteur privé en 2021, la fonction publique dans son ensemble décroche dans ses pourcentages par rapport au privé.**

## Des disparités importantes sont constatées

Mais derrière ce chiffre global se cachent de fortes disparités entre les différents versants de la fonction publique et les métiers exercés.

**Proportion de télétravailleurs au sein de la fonction publique entre 2021 et 2023 en %**

Versants	2021	2022	2023
Fonction publique de l'État (FPE)	33	25	24
<i>dont FPE hors enseignants</i>	37	33	34
Fonction publique hospitalière (FPH)	6	4	5
Fonction publique territoriale (FPT)	17	14	13
<b>Ensemble fonction publique</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
Salariés du privé	24	23	23

Source : *Enquêtes Emploi 2021 à 2023, Insee, Traitement DGAFF-SDessi.*

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT, âgés de 15 ans ou plus. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2023, 13 % des agents de la FPT ont télétravaillé au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

## Tous les métiers peuvent-ils télétravailler ?

Selon les agents et les métiers, la réponse est plutôt négative :

- **30 % des agents de la fonction publique** estiment que leur emploi est compatible avec le télétravail,
- **41 % des agents dans la fonction publique d'État (FPE)**, estiment que leur métier est compatible avec le télétravail,
- **13 % dans la fonction publique hospitalière (FPH)**.

Parmi les métiers les plus concernés par le télétravail, on retrouve :

- 75 % des cadres administratifs et techniques
- 68 % des professions intermédiaires de l'administration et de la sécurité

En toute logique, ce sont les professions nécessitant une présence physique, (soignants ou forces de l'ordre en tête) qui accèdent le moins , à ces modalités de travail.

## Un télétravail limité par rapport au secteur privé

Parmi les agents qui occupent un emploi jugé compatible avec le télétravail, **54 % y ont effectivement recours** pour **69 % des salariés concernés** dans le secteur privé.

Avec 64 % des agents concernés, ce sont les **cadres** qui en bénéficient le plus, ainsi que les agents affectés en région parisienne (64 %), les **femmes** (56 %).

Cependant, **six télétravailleurs sur dix** dans la fonction publique ne télétravaillent qu'un jour par semaine, contre **quatre sur dix** dans le privé.

## Globalement satisfaits par le télétravail, les agents en souhaiteraient un peu plus !

Malgré la baisse globale du télétravail depuis 2021, 72% des agents sont satisfaits de leur rythme de télétravail. Cependant, il faut noter que :

- 25 % souhaiteraient en faire plus,
- 15 % des agents qui ne télétravaillent pas souhaiteraient pouvoir en bénéficier,
- 10 % des agents qui bénéficient de télétravail souhaiteraient augmenter leur fréquence : cette demande est particulièrement forte parmi les agents vivant en Ile-de-France mais aussi ou en milieu rural. Cette demande émane pour beaucoup de femmes, et agents en famille monoparentale.

## Quel avenir pour le télétravail dans la fonction publique ?

Avec l'évolution des pratiques de travail, la politique de l'État en matière d'occupation des locaux, le développement du Flex office et les attentes des agents, la question du télétravail continue d'être un enjeu majeur pour la fonction publique. Pour répondre aux aspirations des agents, un équilibre reste à trouver entre organisation du travail, continuité du service public et qualité de vie des agents, cela reste une revendication forte de la CFDT.

**Sources : DGAFF – CFDT/UFETAM**

### > Pour aller plus loin

- Consulter ci-dessous l'étude statistique réalisée par la DGAFF

[point\\_stat\\_dgafp\\_12-03-25\\_un\\_agent\\_fp\\_sur\\_six\\_declare\\_teletrav](#)

## **Garantie de rémunération en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'État du périmètre ATE : enfin vers une mise en application effective !**

La circulaire, de juin 2023, fait le bilan de la mise en place de la « garantie mobilité » et donne des instructions précises sur sa mise en oeuvre.

---

## **Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)**

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les organisations syndicales pour évoquer avec elles les sujets d'actualité de la rentrée.

---

# **La CFDT rencontre le ministre de l'Agriculture (3 octobre 2019)**

La CFDT a rencontré Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, en réunion bilatérale le 3 octobre 2019.

---

## **Comité technique spécial DRAAF-DRIAAF-DAAF (15 février 2018)**

Au sommaire : Action Publique 2022, « préfectoralisation » des services déconcentrés, modernisation des outils du quotidien, moyens et missions, qualité de vie au travail...

---

## **Situation dans les SEA : second groupe de travail organisé par la DGPE**

Relevé d'informations du second groupe de travail organisé par la DGPE sur la situation dans les SEA.

---

# **Situation des SEA : au-delà des constats, le plan d'accompagnement doit être conforté et enrichi rapidement !**

Compte rendu du groupe de travail portant sur la mise en œuvre de mesures préconisées pour améliorer la situation dans les SEA, suite à l'expertise du cabinet ORSEU.

---

## **Situation dans les SEA, suite**

Pour la CFDT, les agents des SEA doivent être placés au centre de tous les sujets traités.

---

## **Préfectoralisation des services départementaux : fin**

# **de l'expérimentation en Sarthe (CT des DDI du 23 mars 2017)**

Regroupement des services départementaux : le secrétaire général du gouvernement annonce la fin de l'expérimentation en Sarthe.

---

## **Information CT spécial des DRAAF (21 février 2017)**

Réforme territoriale de l'État, systèmes d'information, méthode de revue participative en DRAAF, et retour sur les dialogues de gestion 2017.

---

## **CHSCT des DDI (30 novembre 2016)**

A l'ordre du jour de ce CHSCT, deux sujets soumis au vote : le projet de texte sur l'organisation du temps de travail en DRDJSCS, et le télétravail.

---

# **Comité technique DRAAF-DRIAAF-DAAF du 3 novembre 2016**

Relevé d'informations du comité technique des DRAAF-DRIAAF DAAF du 3 novembre 2016.

---

## **Relevé de décisions du Comité technique spécial DRAAF du 16 juin 2016**

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Géraldine Chadirat et Jean Poitou-Duplessy. La présidence était assurée par Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAAF.

Les principaux points abordés lors de ce CT ont été les suivants :

- Réforme territoriale de l'État
- Transfert des moyens de fonctionnement des DRAAF du BOP215 au BOP333
- Situation à Mayotte
- Odeadom

[CR\\_CTDRAAF\\_16juin2016\\_cle4475a9](#)

---

# Compte-rendu du CTM du 2 juin 2016

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous accéderez directement au compte-rendu

du Comité technique ministériel qui s'est tenu le 2 juin 2016.

**Les points suivants ont été abordés durant ce CTM :**

- Services d'économie agricole des DDT
  - – Réforme territoriale
  - – Contractuels
  - – Poursuite du plan de déprécarisation
  - – Temps de travail en abattoir de volailles
  - – Commission parlementaire abattoirs
  - – IFCE

Télécharger le [compte-rendu](#)

[INFORMATION\\_CFDT\\_CTM\\_DU\\_02\\_06\\_2016\\_cle892e72](#)

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT.

---

## Plan d'accompagnement des services d'économie agricole

## **(SEA)**

---

Principales mesures annoncées par le plan d'accompagnement des services d'économie agricole (SEA).

---

## **Comité technique ministériel (18 février 2016)**

Au sommaire de ce CTM : réforme territoriale, récupération des heures supplémentaires, enseignement supérieur, situation de l'IFCE.

---

## **Comité technique DRAAF- DRIAAF-DAAF (28 janvier 2016)**

Compte rendu du CT des DRAAF, essentiellement consacré à la réforme territoriale de l'État.

---

## **Compte rendu du comité**

# **technique ministériel (3 décembre 2015)**

Compte rendu de la réunion du comité technique ministériel (CTM) du 3 décembre 2015.

---

## **Comité technique spécial DRAAF (6 octobre 2015)**

---

Relevé d'informations concernant le CT spécial des DRAAF du 6 octobre 2015.

---

## **Accompagnement individuel des agents pendant l'application de la réforme territoriale de l'État**

Accompagnement individuel des agents pendant l'application de la réforme territoriale de l'État

[20150909\\_Instruction\\_MDFP-  
Accompagnement\\_individuel\\_des\\_agents\\_cle0f676d](#)

---

# **Feuille de route de l'accompagnement RH de la réforme territoriale**

[20150909\\_Instruction\\_MDFP-](#)

[Feuille\\_de\\_route\\_de\\_l\\_accompagnement\\_RH\\_de\\_la\\_reforme\\_cle84139  
3-11](#)

---

## **Accompagnement de la réforme territoriale, études d'impact et plans ministériels d'accompagnement RH**

Accompagnement de la réforme territoriale, études d'impact et plans ministériels d'accompagnement RH

[20150909\\_Instruction\\_MDFP-](#)

[Accompagnement\\_RH\\_reforme\\_EI\\_et\\_plan\\_ministeriel\\_cle81balf](#)